

Présents : Roger Patermo (RP), François Frati (FF), Régine Novel (NR), Laure Picchiottino (LP), Stéphanie Zampin(SZ), Stéphanie Gayraud (SG), Sandrine Lachize Piccino (SLP), Georges Delahaye (GD), Christian Chenavier(CC), Roland Piot(PR), , Catherine Martin(CC), Nadine Van Gele(NVG), Norbert Aubrun(NA).

Excusé : Grégory Prevost (GP)

---

Conseil municipal enregistré en audio

Secrétaire officielle : Stéphanie Zampin

---

18h30

Enregistrement audio de la minorité par 3 personnes : Mme Lachize, Mme Gayraud et Mr Aubrun.

La minorité porte l'entière responsabilité de la communication autour de ses enregistrements personnels.

Sujet en réflexion : Projet de mutualisation de la police municipale de Belley, recueil des infos et avis retour suite présentation.

#### Délibération 1 : Compléments au PADD

RP annonce un débat public pour le PLU **vendredi 5/11** à la salle des fêtes en fin d'après-midi. Les horaires restent à confirmer. Le cabinet vient présenter le projet de révision du PLU.

Débat sur les rectifications à apporter au PADD. RP précise que la zone du Pré du Pont restera une zone à vocation économique.

Cette zone a été vendue au prix : 39 000€ il y a 25 ans à la CCBS qui l'a viabilisée mais ne l'a jamais commercialisée et entretenue. Aujourd'hui la CCBS en demande 109 000€ si la commune souhaite la racheter. Le prix paraît déraisonnable pour une friche. En conséquence, cette zone restera en zone de développement économique et artisanal.

SLP : Demande s'il ne serait pas judicieux d'entretenir le circuit VTT ? (Qui jouxte les ateliers municipaux et la VIA RHONA).

RP répond qu'il y a une absence totale de fréquentation.

SLP précise que le cyclo club de Belley venait s'entraîner. RP propose de contacter le cyclo club de Belley.

SLP demande si la bibliothèque va rouvrir.

Cathy Martin précise que les bénévoles ne souhaitent pas ouvrir car ils ne souhaitent pas demander le passe sanitaire au public

SLP : indique que la réservation des livres en ligne est possible à Peyrieu. RP confirme que les responsables se renseigneront sur ce mécanisme.

#### Délibération 2 : Extinction nocturne des réverbères

10 Armoires électriques sont à remplacer depuis 2019 suivant préconisations du SIEA. L'éclairage fonctionne avec anciennes ampoules.

Il est proposé une coupure 22h30 à 5 h.

Il est également proposé une expérimentation pour une meilleure prospective sur le passage aux LED.

Le coût énergétique est avantageux et l'on a une modularité des points d'éclairage mais l'investissement serait d'environ 1 000€ par poteaux.

Le chiffrage est à venir et l'investissement sur 3 ou 4 ans avec un dépôt de dossier de subvention et plan de financement du SIEA.

Certains projets sont prioritaires par rapport au passage à la technologie LED

✚ Les chenaux de la salle polyvalente sont tous à reprendre, (projet 2022/23)

✚ Projet photovoltaïque.

SG demande le coût de réfection des armoires

RP précise que le coût total est estimé à 22 000€. Il a fait l'objet d'une demande de subvention lors d'un Conseil précédent.

Les travaux sont gérés par le SIEA.

RP explique que la mairie reste dans l'attente d'un retour des administrés pour passage éventuel sur 1 ou 2 ans.

RP explique que le coût est énorme. Il s'agit de prospective mais pour l'instant ne sera pas budgétisé avant 3 ans.

Il est impératif d'évaluer le coût des 230 poteaux à changer. Il est donc judicieux de réaliser un phasage des réalisations et de l'adosser à un plan de financement.

SLP remarque que c'est d'intérêt écologique mais pas économique.

RP précise qu'il s'agit d'abord d'un choix écologique mais également économique sur la consommation énergétique.

LP précise que l'extinction nocturne générerait une économie estimée de 2 576.54€ par an en cas d'extinction totale.

### Délibération 3 : Dénomination de deux rues

CC explique que le 223 rue du centre fait partie du quartier dénommé Gotraz Nord.

RP rappelle que la sortie est très dangereuse. En conséquence, il y a eu un refus de permettre l'utilisation de cette sortie hormis pour la maison dont le garage est attenant à la rue.

CC précise que l'Impasse au bois brûlé se situe route de Gotraz, (après Coderotaz), que la numérotation ne correspondait pas au système métrique adopté par la municipalité et que cette impasse dessert maisons.

GD rappelle un autre changement de dénomination : la promenade de la CNR qui est une appellation inappropriée devient route du barrage.

### Délibération 4 : approbation des rapports annuels

RP précise que ces rapports sont disponibles et ouverts au public.

FF rappelle que le transfert de compétence eau assainissement aurait dû être effectué en 2022 mais que la CCBS n'est pas en capacité de reprendre cette compétence à la date prévue pour une problématique essentiellement de recrutement. Le projet est donc reporté en 2023.

RP regrette qu'avec le transfert de compétence, le coût de l'eau sera certainement revu à la hausse sur l'ensemble du périmètre de la CCBS

SLP constate que la rentabilité du réseau d'eau est excellente. (Qu'il y a très peu de perte dues au réseau en lui-même).

SLP pense que ce report laisse 1 an à la commune pour gérer son assainissement, qu'elle pourrait investir un projet.

SLP propose que l'excédentaire d'eau soit basculé sur l'assainissement car le CCBS ne le fera pas. Il y a beaucoup de communes prioritaires avant Brens.

RP souhaite que soit vérifiée la règle comptable pour s'assurer qu'un tel transfert entre budget annexe est possible. RP rappelle que les lagunages arrivant à saturation, la CCBS devra investir car les institutions vont forcer les travaux et que les rapports sur la capacité épuratoire des lagunages doivent tomber cette fin d'année sur le lagunage.

RP explique qu'il faut attendre le Compte Rendu du Schéma Directeur d'Assainissement pour connaître les travaux à envisager.

GD rappelle le problème d'assainissement de la Commanderie. Le tampon d'assainissement serait régulièrement soulevé par l'exploitant du terrain. CC va se renseigner.

### Délibération 5 : reprise des concessions

Il s'agit d'un arrêté et non d'une délibération.

## Délibération 6 : mise à disposition de la salle des fêtes pour le centre de vaccination

Les Conseillers départementaux ont sollicité le Maire.

Le CPTS a manifesté sa préférence pour la salle des fêtes de Brens.

RP précise avoir prêté les locaux sans hésiter pour aider à la continuité d'un service public dans le contexte sanitaire actuel. Une salle et ses annexes sont gracieusement mises à disposition. Cette mise à disposition est prévue jusqu'au 31/12/21 et les frais d'électricité seront remboursés par la CCBS.

Cette mise à disposition est prorogable jusqu'au 24/02/2022.

Aujourd'hui, 100 à 150 personnes sont vaccinées par jour à Belley.

Le centre sera ouvert les lundis, mercredis, vendredis et samedis.

## Questions diverses

### **Retour d'information sur les réunions des commissions de Bugey Sud.**

RP fait un retour sur sa participation à la commission Plan climat et Energies (PCAET).

RP distribue une documentation sur l'ALEC 01 et NEC BUGEY a été distribuée aux conseillers en réunion.

La CCBS apporte une part du capital 17000 € à l'association Centrale Villageoise, nouvellement appelée Nouvelles Energies Citoyennes du Bugey ainsi qu'une participation de 26 000€ à la SEM les Energies de l'Ain.

Les Centrales Villageoises ont pour objectif d'investir pour le photovoltaïque sur les toitures louées aux propriétaires pour œuvrer pour la transition énergétique.

RP précise que la commission PCAET dispose de peu de budget pour le climat et qu'elle projette de demander une participation aux communes. Le Maire a indiqué être plus favorable à un partenariat écologique entre les communes et la CCBS mais opposé à une forme de sur imposition verte imposée aux contribuables.

Le Maire se prononce pour une politique de transition écologique constructive mais non punitive.

FF revient sur le rachat de la zone artisanale du Pré du Pont dont le sort a été évoqué lors de la commission économique de la CCBS

Il s'interroge sur l'attractivité de la zone et constate qu'elle ne peut pas légitimer proposition de vente CCBS. La commune pense faire une proposition de rachat une fois le PLU modifié.

SLP indique que la CCBS n'avait pas souhaité aider la commune pour constituer le plan écologique de Brens, (le projet de village seniors ou le projet de micro-crèche sur cette zone.)

FF remarque que la CCBS propose des tarifs de ventes dans certaines zones artisanales ou d'activité de 4.5€ à 8€ du m2 aux établissements privés.

FF fait un petit retour sur le conseil communautaire :

- Le transfert eau /assainissement : est reporté en Janvier 2023, essentiellement pour cause de recrutement.
- Création d'une Maison France Service : c'est un guichet unique de proximité, une aide administrative aux personnes pour établir des documents administratifs. Elle est envisagée sur Belley, Groslée ou Champagne. Elle nécessitera le recrutement de 2 agents et l'achat de véhicules.
- La Taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) a été votée à l'unanimité, Elle s'élève entre 2 à 8€.
- Aire des gens du voyage : Une propriétaire d'Arbois en Bugey a rédigé un courrier à l'attention de la CCBS pour la mise à disposition d'un terrain pour les gens du voyage. Ce terrain est situé à côté de la Commanderie, à 100 environ 100 mètres à vol d'oiseau du hameau de Champstel. La CCBS est en attente de la réponse de l'ARTAG.

RP évoque la proposition de mutualisation avec la police municipale de Belley dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- 5 heures d'intervention par semaine
- 13 000€ par an.
- Convention avec Belley pour 3 ans

Sur le principe, c'est convaincant, la verbalisation est possible et l'intervention quasi immédiate.

La Police municipale dispose des mêmes pouvoirs que la gendarmerie, sauf en ce qui concerne l'enquête judiciaire. L'investissement administratif, locaux, les matériels seraient pris en charge.

Se pose la question de la possibilité de moduler les besoins. (= faire varier les interventions en fonction des besoins, des saisons.)

RP est favorable au principe. Il souhaite un essai sur un an.

FF rappelle la complémentarité entre la gendarmerie et la police municipale. Il précise les points suivants :

- C'est surtout un acte de présence, de prévention.
- Les dépôts de plainte sont pris auprès de la police municipale.

SLP interroge la nécessité de payer une assurance complémentaire pour la commune pour ce service. Ce point est à vérifier.

SLP pense que le contrat est à revoir, qu'un sondage à la population pourrait être judicieux pour cerner les besoins réels. Elle rejoint Mme Novel sur les priorités de la commune. Le Maire invite tous les conseillers à faire des sondages autour d'eux sur cette question.

SLP souhaite faire un point sur le suivi de la fibre optique

RP précise que la fibre était prévue fin 2021, mais qu'elle ne devrait pas être opérationnelle sur la commune avant fin 2022.

NA souhaite connaître la date du prochain bulletin municipal.

RP précise que la date n'est pas prévue pour le moment. En toute état de cause, un prochain conseil est prévu entre fin novembre et début décembre.

SG souhaite un point sur les dépenses communales.

RP rappelle que les livres à disposition et que les grosses dépenses sont celles de la sécurisation en attente de subvention.

SLP souhaite savoir si la minorité pourrait disposer de photos et d'encarts sur le site internet ?

RP pense que cela est normal sur le bulletin mais pas sur le site qui est destiné à l'information et aux services publics.

Fin séance : 20h54

Le Maire  
Roger PATERMO